A1 : Possible report de la prise de décision relative au projet 2020

Amendement du Comité directeur à l'int. de l'Assemblée des délégué·e·s du 5 septembre à Bussigny (VD).

L'Assemblée des délégué·e·s accorde au CD la compétence de reporter la prise de décision relative au projet 2020, dans le cas où l'AD d'octobre ne pouvait être réalisée que sous forme numérique. La décision relative au projet serait reportée à la prochaine Assemblée des délégué·e·s possible ou à l'Assemblée annuelle.

Justification : L'Assemblée des délégué·e·s de la JS Suisse du 31 octobre 2020 se déroulera de la même manière qu'aujourd'hui. En raison de l'incertaine situation causée par le coronavirus, la possibilité demeure que la AD doive être à nouveau réalisée en ligne. Cela sera décidée par le Comité directeur en tenant compte de la situation sanitaire et en consultation avec la section locale dans le courant des mois de septembre et d'octobre.

Le point de loin le plus important de l'ordre du jour de cette Assemblée des délégué·e·s est le choix du projet 2020. Le Comité directeur est de l'avis qu'il n'est pas envisageable de prendre une telle décision lors d'une AD numérique. La décision est trop importante pour le parti et ce n'est que si nous pouvons avoir un débat fondé, poussé et également engagé que l'ensemble du parti soutiendra le résultat.

L'expérience de l'AD de juin, qui s'est déroulé en ligne, montre que les assemblées en ligne ne permettent pas réellement d'avoir des débats engagés. Cette lacune ne peut, quelle que soit la qualité des solutions techniques, être ignorée.

Proposition du Comité directeur : accepter.